

Les sorties précoces en Europe

Pascale Poulet-Coulibando

Bureau des études statistiques sur l'alternance, l'insertion des jeunes,
la formation continue et les relations éducation-économie-emploi
Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance

Les « sortants précoces » sont les jeunes qui n'étudient plus et n'ont pas terminé avec succès un enseignement secondaire de second cycle. Les sortants précoces sont plus nombreux, proportionnellement, au Sud et à l'Ouest de l'Europe, qu'à l'Est et au Nord. Ces disparités, anciennes, reflètent les histoires différentes des enseignements des pays de l'Union. Deux caractéristiques des systèmes d'enseignement, associées l'une à l'autre, apparaissent précoces à de faibles proportions nationales de sortants précoces. La première est la continuité structurelle entre les enseignements primaire et secondaire de premier cycle, sous forme de « troncs communs » non sélectifs. La seconde est le développement d'enseignements et formations professionnels secondaires de second cycle. Ces systèmes éducatifs intégrateurs ne sont cependant pas tous également équitables et ouverts. L'héritage culturel peut y revêtir une forte influence. Ainsi, le niveau d'étude des parents conserve beaucoup d'impact sur les risques de sorties précoces dans plusieurs pays de l'Est. Et les difficultés particulières qu'éprouvent les jeunes migrants posent question dans différents pays.

Cette étude analyse les indicateurs communautaires sur les jeunes possédant un faible niveau d'instruction générale et professionnelle. La première partie, introductive, porte sur le rôle et la nature des indicateurs de suivi de Lisbonne. Elle montre pourquoi le critère de sorties précoces est privilégié sur celui de réussite du secondaire. La deuxième partie présente l'importance des sorties précoces dans les différents pays et montre que les disparités sont le plus souvent anciennes. La troisième partie analyse les particularités des systèmes d'enseignement intégrateurs. Elle décrit les règles d'obligation scolaire, puis les différentes configurations de « l'école obligatoire » et du second cycle d'enseignement secondaire. Puis elle chiffre l'impact des troncs communs et de l'importance des seconds cycles professionnels sur les agrégats statistiques. La quatrième partie fournit des éléments sur l'effet inégal de l'héritage culturel. Les constats sont plus anciens et parcellaires.

Cette étude et ses développements reposent sur un postulat de confiance, selon lequel les conventions communautaires d'évaluation

statistique reflètent équitablement les différents systèmes d'enseignement. Les réserves sur la comparabilité statistique des indicateurs d'enseignement ont été éludées pour « écouter », apprendre ce que racontent sur l'échec scolaire l'organisation des enseignements de nos voisins.

Champ et sources

L'étude porte sur les principaux pays participant au processus de Lisbonne. Il s'agit des 27 États-membres de l'Union européenne, augmentés de la Norvège, l'Islande et la Suisse. Elle s'appuie principalement sur les statistiques diffusées par Eurostat et sur les données qualitatives sur le fonctionnement des systèmes d'enseignement diffusées par *Eurydice*.

Certains aspects mettent à profit une importante description comparative sur les sortants précoces, réalisée par l'OCDE et les Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques (RCRPP) [1].

DOTER LES JEUNES D'UNE « QUALIFICATION MINIMALE »...

Un enjeu : l'insertion dans l'emploi du plus grand nombre, le progrès économique et social

Les personnes qui ont *réussi** un second cycle de l'enseignement secondaire sont mieux insérées dans l'emploi que les moins instruites. Dans l'ensemble de l'Union, le risque d'absence d'activité professionnelle¹ entre 25 et 59 ans est deux fois plus faible après avoir réussi le second cycle (19 %) qu'à défaut (38 %) (2006). Les risques d'absence d'activité professionnelle des moins instruits surpassent ceux des plus *qualifiés** de plus de 30 points en Slovaquie, Bulgarie, Hongrie et à Malte. Ils les dépassent d'au moins 9 points dans tous les autres pays de l'Union.

Dans tous les pays de l'Union, les adultes des deux sexes sont pénalisés par une faible instruction générale ou professionnelle. En Slovaquie et République Tchèque, voire en Lituanie, le handicap des hommes peu instruits est supérieur à celui des femmes. Dans les autres pays, une faible instruction handicape davantage les femmes.

Les *ménages** sans aucun emploi se caractérisent par un faible niveau d'instruction plus sélectivement encore que les personnes une à une, évoquées ci-dessus. Au Royaume-Uni en 2004, plus du quart des personnes sans qualification vivaient dans un ménage sans aucun emploi (28 %), comparées à seulement 5 % des diplômés de l'enseignement supérieur, aux âges d'activité [11]. En France, en 2002, 19 % des enfants de 11 à 14 ans vivaient dans un ménage sans emploi

Le processus et les objectifs de Lisbonne

Lancé par les chefs d'État en mars 2000, le processus de Lisbonne tend à développer connaissances et compétitivité. Il s'agit d'améliorer la qualité et l'efficacité des systèmes éducatifs et de formation et les ouvrir largement à la population et au monde extérieur [2]. Les États-membres sont compétents en matière d'éducation et de formation professionnelle. La stratégie européenne consiste en échanges sur les orientations communes. Ainsi les pays évaluent régulièrement avec la Commission leur progression concrète et, ce faisant, l'efficacité des dispositifs politiques déployés. Le Conseil de mai 2003 a défini un nombre limité d'objectifs chiffrés (ou « critères de référence ») exprimant les perspectives communes : élargir la participation à l'éducation et à la formation tout au long de la vie, l'accès aux *diplômes** de l'enseignement supérieur de sciences ainsi qu'à la réussite de l'enseignement secondaire du second cycle ; restreindre les proportions d'illettrés et de sortants précoces [3]². Les trois derniers critères de référence portent sur les acquis minimaux des jeunes, en termes de compétences comme de niveau d'instruction (au centre de cette étude).

(ni retraite), lorsque leur mère n'avait aucun diplôme, 13 % lorsque c'était leur père, contre 2 % lorsque l'un ou l'autre possédait un diplôme de l'enseignement supérieur².

Par ailleurs, l'absence d'activité professionnelle des parents compromet la réussite scolaire des enfants. Les jeunes cohabitant avec des parents sans aucun emploi abandonnaient trois fois plus que les autres, dans les années quatre-vingt-dix, en France [12].

Les adultes les plus *qualifiés** bénéficient davantage que les moins instruits d'opportunités pour continuer d'apprendre, dans tous les pays de la communauté. Les chances de maintenir à jour connaissances et savoir-faire

au cours de la vie active dépendent, ainsi, des opportunités générales et du niveau d'instruction, souvent acquis dans la jeunesse.

L'évolution de l'économie mobilise davantage de connaissances. La société est plus compétitive. Dans un tel contexte, élever le niveau d'instruction en garantissant au plus grand nombre un *diplôme** de l'enseignement secondaire de second cycle est un des principaux défis des systèmes d'enseignement et de formation professionnelle communautaires. La question est cruciale pour la cohésion de la société et essentielle pour le progrès des sciences et de l'économie (cf. encadré « Le processus et les objectifs de Lisbonne »).

NOTES

* Le sens des termes en italiques est précisé dans l'index méthodologique, en fin d'article.

1. Personnes au chômage ou sans activité économique (indicateur plus élevé que le taux de chômage car prenant en compte les inactifs).
2. Calculs réalisés à partir de l'enquête Emploi 2002 (données adultes et enfants). Échantillons de 9 300 enfants, 9 000 mères et 8 000 pères (données de « Le milieu social des collégiens : confrontation des sources » *Éducation et formations*, DEPP, Paris, n° 74, avril 2007).
3. Plusieurs de ces indicateurs sont des indicateurs structurels, qui sous-tendent le rapport annuel de synthèse de la Commission au Conseil européen de printemps, et plusieurs d'entre eux sont également cités et suivis au titre des politiques communautaires de cohésion sociale, d'emploi (plan national de réforme) et de recherche. La liste spécifique d'indicateurs sur l'éducation et la formation a été renouvelée en 2007 par le Conseil Éducation, qui a réaffirmé l'importance de ces cinq critères de référence ou « *benchmarks* ».

Les critères communautaires de réussite de l'enseignement secondaire et de sorties précoces

Le conseil précise la source des critères de référence [3]. Ceux sur le niveau d'instruction reposent sur l'enquête communautaire sur les forces de travail. Les deux respectent les mêmes conventions (*niveau d'instruction de la population** et *niveau CITE 3**).

Le premier indicateur est formulé positivement. La réussite de l'enseignement secondaire de second cycle est mesurée, dans les pays où ces enseignements sont validés par un diplôme, par le pourcentage, parmi les jeunes âgés de 20 à 24 ans, de ceux ayant obtenu un diplôme sanctionnant un second cycle d'au moins deux ans

à *temps plein**. Pour la France, c'est la proportion de diplômés d'un baccalauréat (ou d'un titre équivalent), d'un BEP ou d'un CAP.

Le second l'est négativement. L'importance des sorties précoces est mesurée par le pourcentage, parmi l'ensemble des jeunes âgés de 18 à 24 ans, de ceux qui n'ont pas poursuivi d'études, de formation, de conférences ou séminaires didactiques au cours des quatre dernières semaines et ont un niveau d'instruction inférieur à l'enseignement secondaire de second cycle. Pour la France, c'est la proportion de ceux qui n'ont poursuivi ni études initiales ni formation au cours des quatre dernières semaines et qui n'ont aucun diplôme ou, au mieux, un diplôme national du brevet (DNB).

Le critère de sorties précoces rend mieux compte de la présence à l'école à 16 et 17 ans et du niveau d'instruction des générations

Le constat statistique tranche en faveur du critère de sortie précoce. Ce

dernier présente une relation statistique plus précise que le critère de réussite du secondaire avec les *taux de scolarisation**, issus de sources indépendantes des critères de référence. De son côté, le premier ne reflète pas équitablement les enseignements des différents pays. Il reflète mal les pays dont les enseignements secondaires ont des durées élevées.

Fréquenter un établissement scolaire à 17 ans est décisif pour le propos. Les jeunes doivent étudier au minimum jusqu'à cet âge pour réussir un enseignement de *niveau 3 « non court » de la CITE** dans la continuité de l'obligation scolaire. Les enfants débutent l'enseignement primaire à six et sept ans dans quasiment tous les pays⁴. Après neuf ans d'enseignements primaire et secondaire, les élèves commencent normalement leur second cycle à 15 ou 16 ans [5]. Aussi, deux ou trois années de second cycle devraient maintenir les jeunes scolarisés jusqu'à 17, 18 ou 19 ans.

Comparer entre pays leurs valeurs montre que le critère de sorties précoces est en relation plus étroite avec

NOTES

4. À cinq ans seulement au Royaume-Uni (en septembre, pas fin décembre).

5. Moyenne des cinq taux de scolarisation des jeunes âgés de 20 à 24 ans en 2004-2005.

Tableau 1 – Le critère de sortie précoce présente une relation statistique avec les taux de scolarisation plus étroite que celui de réussite du secondaire - Coefficients de corrélation de Student*

	Source	Réussite du secondaire	Sorties précoces	de 25-34 ans de faible niveau d'instruction	Mauvais lecteurs à 15 ans **
		Enquêtes européennes sur les forces de travail 2006			PISA 2003
Réussite du secondaire	Enquête européenne sur les forces de travail 2006	1	-0,89	-0,80	-0,41
Sorties précoces		-0,89	1	0,94	0,42
Femmes nées de 1951 à 1961 peu instruites		-0,62	0,81	0,91	0,32
Hommes nés de 1951 à 1961 peu instruits		-0,57	0,80	0,89	0,25
Non scolarisés à 16 ans		-0,43	0,58	0,61	0,37
Non scolarisés à 17 ans		-0,51	0,62	0,64	0,39
Scolarisés à 17 ans dans l'enseignement secondaire de 2 nd cycle	Statistiques scolaires et démographiques 2004-2005	0,83	-0,71	-0,58	-0,35
dont : 2 nd cycle professionnel		0,54	-0,64	-0,63	-0,29
dont : 2 nd cycle général ou préprofessionnel		-0,10	0,28	0,34	0,12

Source : calculs DEPP à partir de données d'Eurostat et de l'OCDE sur les effectifs de population, les inscrits en établissements d'enseignement, le niveau d'études de la population, les indicateurs de suivi de Lisbonne.

* Les coefficients de corrélation sont pondérés par les effectifs de jeunes âgés de 20 à 24 ans (janvier 2006).

** Du fait de la portée de PISA, les calculs de corrélation de cette colonne portent sur vingt-deux des trente pays.

Abréviations : PISA = programme pour l'évaluation internationale des élèves.

Lecture – En comparant entre eux les 30 pays participant au processus de Lisbonne (cf. encadré « Champ et sources »), le % de sorties précoces présente une corrélation (coefficient de Student) de 0,94 avec le % de faibles niveaux d'instruction entre 25 et 34 ans, le poids de chaque pays étant proportionné à son effectif de jeunes.

la proportion de « non-scolaires » à 17 ans (0,62) que celui de réussite du secondaire (- 0,51) (*tableau 1*). Plus étroitement corrélé aux proportions de jeunes (25-34 ans) ayant un faible niveau d'instruction, le critère de sorties précoces semble ainsi mieux prédire le niveau d'études des générations que celui de réussite du secondaire.

Les corrélations sont quasiment semblables sur les seuls pays de l'Union. Elles sont également très proches de celles obtenues sur des données plus anciennes de deux ans, en comparant les critères communautaires de 2004 aux taux de scolarisation de 2002-2003 (*cf. tableau 4 en annexe*).

Les variations d'année en année des critères de réussite du secondaire reflètent fidèlement celles de l'ouverture aux jeunes de ce niveau d'instruction, en France. Aussi, la Loi organique relative aux Lois de finances (LOLF) évalue l'évolution du niveau d'instruction des jeunes au moyen de cet indicateur. En revanche, les âges de 20 à 24 ans sont trop précoces dans les pays du Nord, aux Pays-Bas

et en Allemagne. Les programmes d'enseignement secondaire sont longs. Dans les pays scandinaves, de surcroît, les interruptions temporaires de parcours sont fréquentes. Aussi, de fortes proportions de jeunes n'ont pas encore terminé leur second cycle à 20 ans. Les taux de scolarisation dans l'enseignement secondaire de second cycle entre 20 et 24 ans en témoignent. En 2004-2005, plus de 10 % des 20-24 ans sont scolarisés en second cycle au Danemark (21 %), en Finlande (14 %), Suède, Allemagne et Pays-Bas (12 à 11 %), contre 6 % en moyenne dans les autres pays de l'Union et 3 % en France⁵. Le critère de réussite du secondaire est ainsi porteur de deux informations distinctes, parfois contradictoires, d'une part l'ouverture aux jeunes du second cycle, d'autre part la brièveté des programmes d'enseignement secondaire⁶.

Les pays du Nord acceptent sinon encouragent les reprises d'études. On peut s'interroger sur les conséquences de ruptures temporaires sur le critère de sorties précoces. Des interruptions d'études survenant entre les enseignements secondaire et supérieur seraient sans effet, le *niveau CITE 3** étant alors acquis. On pourrait aussi redouter que des ruptures de parcours limitent la pertinence du taux de scolarisation à 17 ans. Cette réserve n'est cependant pas fondée. Les taux de scolarisation à 17 ans y sont en général supérieurs à la moyenne de l'Union. En revanche, les chances d'obtenir une qualification de second cycle semblent significatives en Finlande et Suède entre 25 et 29 ans, de 7 % à 5 % étant encore scolarisés à ce niveau d'étude. Des sortants précoces peuvent bénéficier après 25 ans de « secondes chan-

ces » de qualification. C'est l'intérêt de considérer le niveau d'instruction général et professionnelle entre 25 et 34 ans ; l'inconvénient de cet indicateur est la durée écoulée (dans beaucoup de pays) entre actions politiques et faits.

PEU DE SORTANTS PRÉCOCES AU NORD ET À L'EST DE L'UNION EUROPÉENNE, DAVANTAGE AU SUD

Deux pays scandinaves (Norvège, Finlande) et six d'Europe continentale (Slovénie, République Tchèque, Pologne, Slovaquie, Suisse et Autriche) font en 2006 mieux que les 10 % de sortants précoces espérés en 2010 pour l'ensemble de l'Union européenne (*carte 1*). La plupart des autres États-membres du Nord et de l'Est de l'Union comptent moins de sortants précoces que la moyenne de l'Union, soit entre 10 % et 15 % des jeunes de 18 à 24 ans (12 % en France). Au contraire, les sortants précoces sont relativement nombreux dans les États-membres du Sud, en Lettonie et Islande. Ils représentent même plus de 25 % des jeunes à Malte, au Portugal, en Espagne et Islande.

Actuellement, les jeunes hommes ont un niveau d'instruction inférieur à celui des jeunes femmes à peu près dans tous les pays. Leur niveau d'études est très inférieur à celui de leurs compagnes dans plusieurs pays du Sud (Portugal, Espagne, Grèce, Chypre). C'est aussi le cas en Estonie, Slovénie, Lituanie et Pologne, où les risques de sortie précoce sont bien inférieurs. À l'inverse, les jeunes hommes ont un niveau d'instruction comparable à celui des jeunes femmes en Roumanie et Bulgarie, comme

NOTE

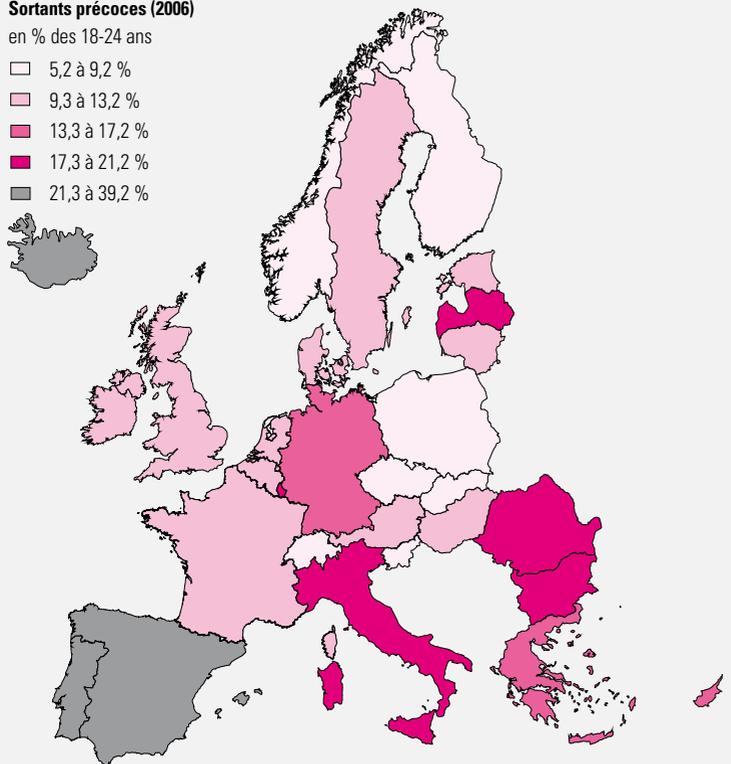
6. Comme le critère de réussite du secondaire, le taux de scolarisation dans l'enseignement secondaire de second cycle à 17 ans est porteur des deux informations, distinctes, la première sur l'ouverture du second cycle (que l'on cherche à évaluer), la seconde sur la brièveté du premier cycle secondaire. Ceci explique la relation statistique étroite (0,83) que ce taux entretient avec le critère de réussite du secondaire, en comparant les pays entre eux (*tableau 1*). Ceci explique également que les critères de sortie précoce et de réussite du secondaire présentent des relations statistiques aussi étroites avec les descripteurs d'organisation des enseignements (*tableau 5*), bien que le critère de sorties précoces soit plus pertinent.

Carte 1 – % de sortants précoces

Sortants précoces (2006)

en % des 18-24 ans

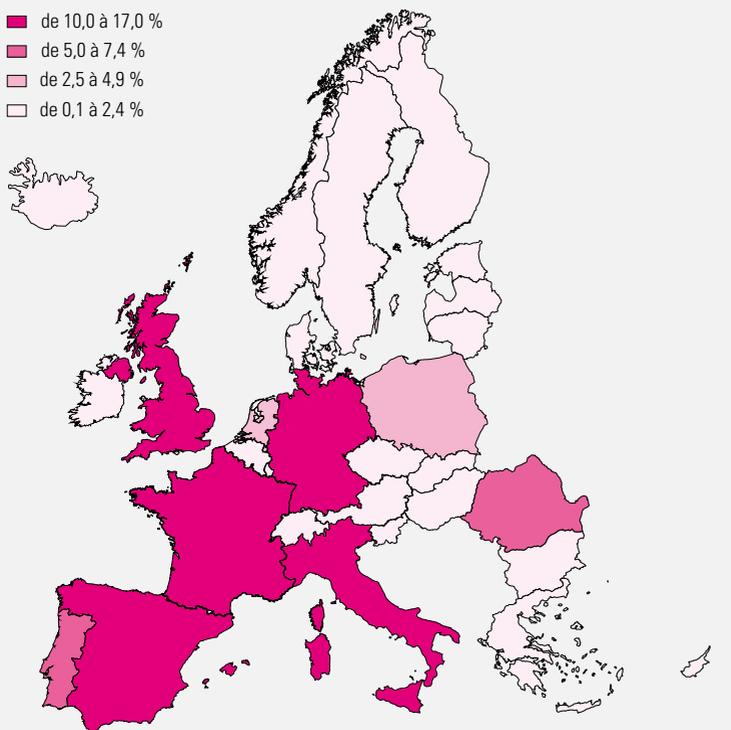
- 5,2 à 9,2 %
- 9,3 à 13,2 %
- 13,3 à 17,2 %
- 17,3 à 21,2 %
- 21,3 à 39,2 %



Source : tableau 5 en annexe (EFT d'Eurostat).

Carte 1b – Répartition géographique des sortants précoces

- de 10,0 à 17,0 %
- de 5,0 à 7,4 %
- de 2,5 à 4,9 %
- de 0,1 à 2,4 %



Source : calculs DEPP à partir de données d'Eurostat.

dans plusieurs pays où sont répandues les formations professionnelles organisées à l'école et sur le lieu de travail (Autriche, Allemagne, République Tchèque).

Des contrastes géographiques le plus souvent anciens

Dans les pays comptant actuellement peu de sortants précoces, les générations des années cinquante possédaient un niveau d'instruction générale ou professionnelle élevé. Ces générations sont en grande partie celles des parents des actuels sortants précoces⁷. Dans les pays baltes et scandinaves, en République Tchèque, Slovaquie, Pologne, Allemagne, Suisse, Bulgarie, Autriche, Slovénie et Hongrie, plus de 75 % de ces générations ont réussi un enseignement secondaire de second cycle. Cette liste comprend tous les pays où moins de 10 % des jeunes sont sortants précoces. Seuls deux, la Lettonie et la Bulgarie, en comptent plus que la moyenne de 15 %.

À l'opposé, peu d'hommes et moins encore de femmes nés dans les années cinquante avaient effectué d'études secondaires de second cycle sur les pourtours de la Méditerranée, comme, dans une moindre mesure en Irlande et Belgique. Dans ces pays, le niveau d'instruction générale et professionnelle a beaucoup progressé parmi les générations récentes. Aucun de ces pays dans lesquels les « parents » avaient peu accès à l'enseignement secondaire de second

NOTE

7. Statistiques des enquêtes sur les forces de travail (EFT) 2006 sur les personnes âgées de 45 à 54 ans (personnes nées, précisément, de 1951 à 1961).

cycle n'a moins de 10 % de sortants précoces. L'Irlande, la Belgique, la France et la Grèce ont cependant comblé en grande partie leur retard.

En remontant davantage dans le temps, plus de 75 % des générations masculines qui ont commencé l'école après la seconde guerre mondiale ont eu accès à un enseignement ou une formation secondaires de second cycle dans plusieurs pays d'Europe centrale (République Tchèque et Slovaquie, Suisse, Autriche et Allemagne), au Danemark et en Norvège, selon les statistiques sur le niveau d'instruction de 2000. Cela semble être le cas quelques années plus tard dans les pays baltes, comme en Slovaquie, Pologne et Hongrie. C'est alors que, dans de nombreux pays, « décolle » l'accès des femmes aux enseignements et formations secondaires de second cycle.

Les indicateurs de niveau d'instruction des jeunes présentent une

relation statistique étroite avec ceux de leurs aînés, en comparant les pays entre eux. Les jeunes auraient d'autant plus de chances de bénéficier d'établissements et de scolarités bien organisées que ceux-ci étaient déjà bien établis 25 ou 30 ans plus tôt. Les progrès des infrastructures scolaires et de l'instruction s'avèrent ainsi cumulatifs, en général. Néanmoins, le niveau d'instruction des jeunes Baltes paraît en retrait sur celui de leurs parents. Cela tient, selon *Eurydice*, aux mutations connues après l'indépendance et aux réorganisations de l'enseignement secondaire du second cycle [8].

LES TRAIT PROPICES DES ORGANISATIONS DE L'ENSEIGNEMENT...

Les systèmes d'enseignement « intégrateurs » se caractérisent, dans une certaine mesure, par une

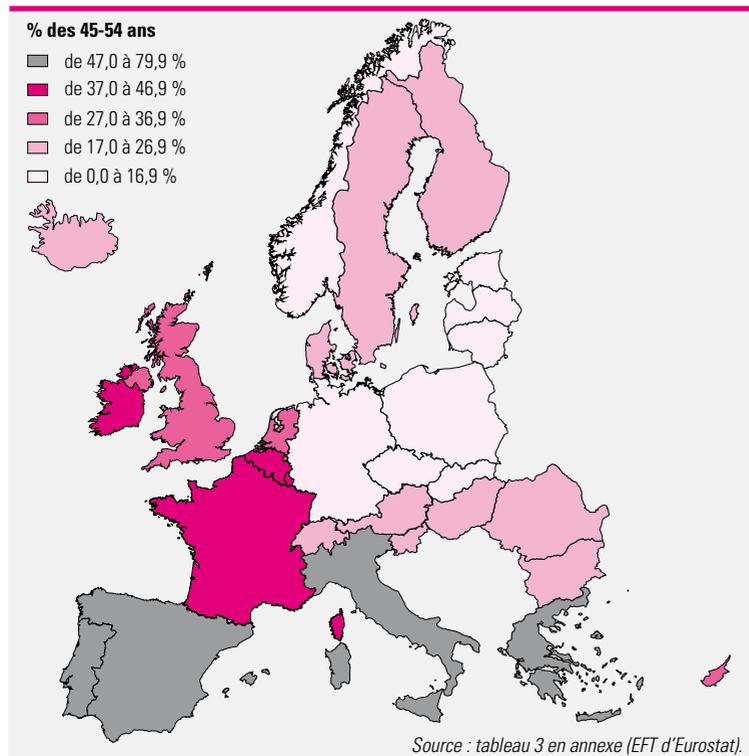
continuité structurelle de l'enseignement obligatoire et par des poursuites d'études généralisées à son issue. La continuité de l'enseignement obligatoire est institutionnalisée par des tronc communs non sélectifs, englobant enseignements primaire et secondaire de premier cycle. La scolarisation effective des enfants jusqu'au terme de la scolarité obligatoire est une condition préalable, par laquelle nous introduisons cette partie.

Ensuite, à la fin de l'enseignement obligatoire, le développement des enseignements et formations professionnels de second cycle semble garantir des poursuites d'études générales, parmi ces pays participant au processus de Lisbonne. La précision de l'ajustement statistique et le classement des cas limites fixent la portée et les limites de l'analyse.

Scolarisation à 15 ans

La scolarité à temps plein est aujourd'hui obligatoire jusqu'à 15 ou 16 ans dans les pays participant au processus de Lisbonne⁸. Cependant, des proportions significatives d'adolescents âgés de 15 ans début 2005 n'étaient pas inscrits dans un établissement scolaire en Roumanie (13 %), Lituanie, Luxembourg, Bulgarie, Portugal (10 % à 8 %), comme, dans une moindre mesure, en Italie et Autriche (6 % à 5 %)⁹. Dans ces

Carte 2 – Niveau d'instruction des générations des « parents »



NOTES

8. En Italie, la scolarité n'a longtemps été obligatoire que jusqu'à 14 ans. En application de la réforme de 2003, le décret de 2005 prévoit un droit d'études jusqu'à 18 ans, à temps plein ou partiel. Les frais d'inscription en second cycle disparaissent à partir de 2006-2007 [6].

9. Complément à 100 du taux de scolarisation à 15 ans (année scolaire 2004-2005).

pays, des proportions significatives des sortants précoces sont susceptibles d'avoir interrompu très jeunes leurs études.

Les données sur l'âge de fin d'études portent sur les années quatre-vingt-dix et sont parcellaires. Les moins instruits (*niveaux CITE 0 à 2**) interrompaient leurs études en moyenne entre 14 à 15 ans en Grèce, Italie, Hongrie et à moins de 16 ans en Slovaquie, Roumanie, Espagne et Slovénie, selon les statistiques du module sur la transition des enquêtes sur les forces de travail de 2000 [7]. Depuis, selon les critères communautaires, les pourcentages de sortants précoces ont nettement diminué en Italie (- 15 points entre 1992-1994 et 2004-2006), Grèce, Espagne (de - 9 à - 7 points sur le même intervalle), voire au Portugal. La baisse semble surtout rapide en début de période, dans les trois premiers pays. La scolarisation à 15 ans a également progressé, depuis huit ans, en Italie et en Espagne, où celle-ci est à présent générale. Des progrès réguliers de la scolarisation à cet âge sont également perceptibles en Bulgarie.

Continuité institutionnelle de la scolarité obligatoire...

À l'exception de l'Autriche et de la Suisse, les pays comptant moins de 10 % de sortants précoces organisent ou ont longtemps organisé l'enseignement obligatoire sous forme de « tronc commun » non sélectifs. Ceux-ci réunissent, sans changement d'établissement ni sélection intermédiaire, les années d'enseignement primaire, où l'enseignement peut être dispensé par un maître unique, et les années de premier cycle de l'enseignement secondaire, dispensées par

des enseignants graduellement plus spécialisés.

Ces troncs communs ont remplacé la succession, courante actuellement dans de nombreux pays, d'écoles primaires et de collèges. Ces réformes ont été promues dans les années soixante en Suède et Norvège et soixante-dix en Finlande et au Danemark. Leur but était renforcer la cohésion sociale et de réduire le nombre de « laissés pour compte ».

Cette configuration a également prévalu dans l'Est de l'Europe continentale et les pays baltes pendant la domination soviétique. Elle a été modifiée en République Tchèque, Slovaquie, Hongrie et Pologne. Depuis, les enfants peuvent fréquenter l'éducation de base, inchangée, ou, à partir de 10 ou 11 ans, tenter l'examen d'admission au lycée [6]. *Eurydice* classe, quant à leurs conditions d'accès à l'enseignement secondaire, ces quatre pays dans la catégorie des structures uniques [8] ; c'est la règle retenue ici.

En Pologne, en revanche, le tronc commun a été découpé en un enseignement primaire de six ans et un enseignement secondaire de premier cycle de trois à compter de 1999-2000. Depuis, des tests de connaissance ont été introduits en fin d'école primaire en 2002, sans finalité sélective [6]. Dans la mesure où la réforme prend effet en 1999-2000 auprès de jeunes de 13 ans, elle n'a concerné en 2006 qu'une minorité des jeunes de 18 à 24 ans¹⁰. Aussi, considère-t-on pour ces calculs que la majorité des jeunes a eu accès à l'ancienne structure unique.

Au Portugal, l'éducation de base portugaise est dispensée en trois cycles par une structure unique. Cependant, les passages de classe en classe ne sont pas systématiques

entre les deuxième et troisième cycles ni à l'intérieur des cycles [6]. Aussi considère-t-on ici que ces troncs communs sont sélectifs.

Malgré une continuité structurelle sans sélection, les sorties précoces sont relativement courantes en Lettonie, Estonie et surtout Islande.

À l'opposé, l'enseignement secondaire est sélectif ou bien stratifié dans de nombreux États-membres. À Chypre comme, jusque récemment en Italie, l'enseignement secondaire était sélectif. L'admission était conditionnée par l'obtention d'un diplôme [8]. L'enseignement secondaire est stratifié en Allemagne, Autriche, Pays-Bas, Luxembourg, et Belgique. Les enfants sont admis dans des filières ou dans des établissements différents en fonction de leurs résultats à l'école primaire. L'évolution actuelle consiste, cependant, comme en témoigne la situation italienne, à supprimer la sélection par le diplôme et, dans les pays à premiers cycles stratifiés, à retarder les distinctions.

Un mot de la prise en charge des handicaps. La philosophie commune à l'égard des handicaps, déficiences et « besoins particuliers » est d'intégrer les enfants dans l'enseignement ordinaire, avec un soutien adapté. Les proportions d'élèves éduqués au sein d'établissements ou de classes spécifiques s'échelonnent entre moins de 1 % dans différents pays et plus de 4 % en République Tchèque, Slovaquie, Estonie, Lettonie et Allemagne [9].

NOTE

10. Les premières cohortes de la réforme ont 13 ans en 1999-2000 et ont donc 19 ans début 2006. Aussi de l'ordre d'un tiers des jeunes âgés de 18-24 ans en 2006 a suivi le cursus réformé ; aucun n'a passé les examens de fin d'école primaire introduits en 2002.

Rupture plus ou moins importante à l'entrée en « second cycle »

Dans de nombreux pays, la fin de l'enseignement obligatoire imprime des différences importantes d'organisation des enseignements. C'est la frontière entre les niveaux 2 (secondaire « premier cycle ») et 3 (secondaire « second cycle ») de la *CITE**. Les enseignements et formations sont plus spécialisés qu'au cycle précédent. Ils sont en général dispensés dans une grande variété d'établissements. L'admission dans l'enseignement général et technique dépend en général des résultats obtenus à la fin de la scolarité obligatoire : résultats d'examens, du contrôle continu ou livret scolaire en Europe continentale et au Danemark, diplôme autour de la Méditerranée.

L'inscription a parfois un coût, plus ou moins symbolique (Islande). Aux Pays-Bas, des frais d'inscription étaient requis à partir de 16 ans jusqu'en 2005 et 18 ans depuis [6].

Cette rupture n'a pas cours dans les mêmes termes en Autriche, France, Suède et Norvège depuis de nombreuses années. En Autriche et en France, l'accès en second cycle précède la fin de l'éducation obligatoire. Les jeunes commencent donc tous un second cycle, mais, comme précédemment, dans des établissements et filières variés, hiérarchisés en fonction des résultats. Au contraire de l'ensemble des autres pays étudiés, les différentes options de l'enseigne-

ment « post-obligatoire » du second cycle de l'enseignement secondaire sont organisées par les mêmes établissements municipaux en Suède et en Norvège, depuis les années soixante-dix.

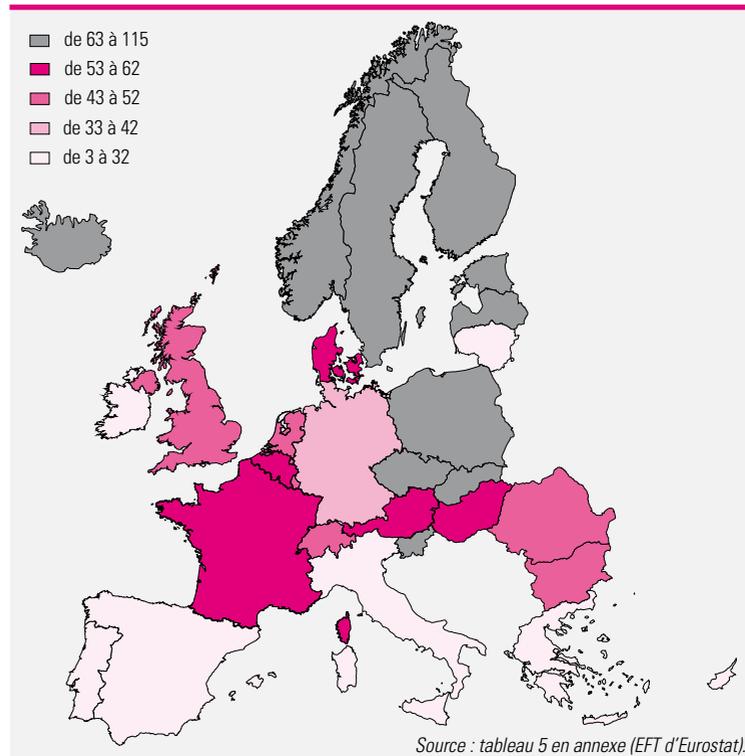
Enfin, l'importance de l'enseignement professionnel

Les sorties précoces sont rares, aujourd'hui, dans les pays où les *taux d'inscription** en second cycle professionnel sont élevés. Plus de deux tiers des garçons de 17 ans sont inscrits à un programme d'enseignement ou de formation *professionnel** ou *préprofessionnel** du second cycle secondaire en République Tchèque, Slovaquie et Autriche, et plus d'un garçon sur deux en Slovaquie, Belgique, Norvège, France¹¹, Suède (2004-2005) et Bulgarie en 2002-2003. C'est également le cas en Italie où la majorité des lycéens suivent un enseignement

préprofessionnel. À l'opposé, moins d'un garçon sur quatre est recensé dans ce type de programme en Espagne, Irlande, à Chypre (2002-2003) et moins de 30 % au Portugal, en Grèce et en Hongrie.

Certains de ces jeunes étudient à *temps partiel** et disposent d'horaires d'études spéciaux, plus échelonnés dans le temps que l'horaire normal, leur permettant de concilier ces études avec une activité professionnelle. Au motif que les apprentis français et les étudiants du système dual poursuivent un programme d'enseignement et de formation à l'horaire hebdomadaire important, organisé alternativement en milieu scolaire et en entreprise, ils sont considérés suivre une formation à temps plein [5]. Les études à temps partiel concernent 3 % des jeunes de 17 ans dans les 24 pays européens participant au projet d'indicateurs sur l'éducation de l'OCDE, en moyenne. Celles-ci sont surtout répandues

Carte 3 – Organisation de l'enseignement



NOTE

11. Ce chiffre comprend les seconds cycles technologiques que leur % d'enseignement technique pourrait classer en enseignement « préprofessionnel ».

au Royaume-Uni (12 %), en Espagne, Islande, Estonie (7 % à 6 %) et Belgique (3 %).

Une faible fréquentation des enseignements et formations professionnels s'accompagne, dans la plupart des pays, de faibles taux de poursuites d'études à 17 ans, et donc de fortes proportions de jeunes « non scolarisés ». Ainsi, de 16 % à 29 % des garçons de 17 ans ne sont recensés en 2004-2005 ni dans un établissement scolaire, ni en centre de formation d'apprentis, pas même à temps partiel, en Irlande, Italie, Espagne et au Portugal (comme à Chypre en 2002-2003). Dans les pays du Sud, les garçons de cet âge fréquentent davantage un enseignement professionnel depuis deux ans et les « non-scolarisés » sont moins nombreux.

L'impact en chiffres...

En comparant entre eux les indicateurs de 2006 des 30 pays, les corrélations statistiques entre réussite scolaire et organisation de l'enseignement obligatoire sous forme de tronc commun non sélectifs sont modérées mais significatives. Elles s'élèvent à 0,61 en considérant les critères de

réussite du secondaire et à - 0,53 en considérant ceux de sortie précoce. Pour ces calculs, une variable particulière prend une valeur de 1 dans les pays à structure unique non sélective et une valeur de 0 dans les autres.

Les mêmes types de corrélations statistiques entre réussite scolaire et développement de l'enseignement professionnel de second cycle sont elles aussi modérées et significatives. Elles s'élèvent à 0,54 en considérant les critères de réussite du secondaire et à - 0,64 en considérant ceux de sortie précoce. Le développement de l'enseignement professionnel de second cycle est mesuré par le taux de scolarisation à 17 ans dans cette catégorie d'enseignements en 2004-2005 (environ 39 % en moyenne)⁶.

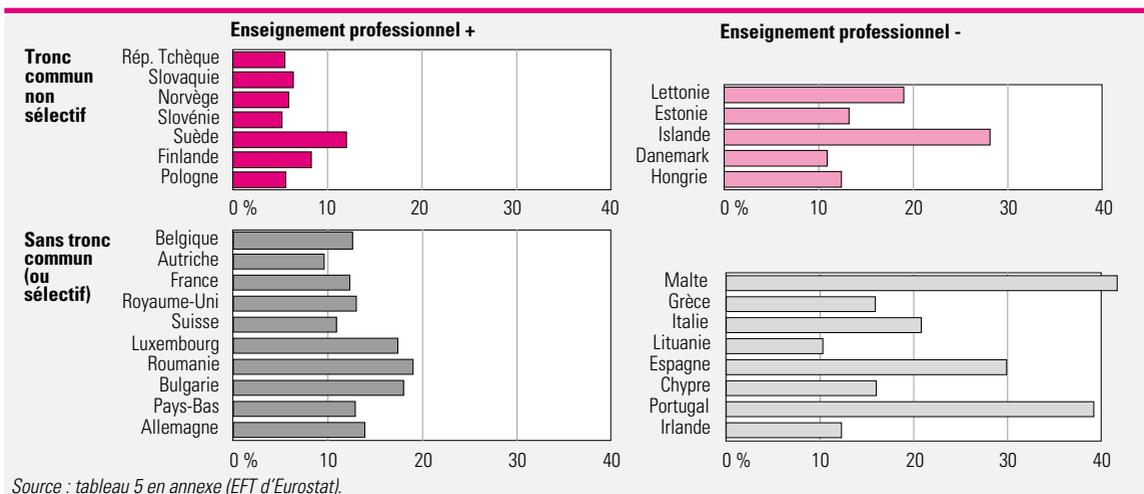
L'indicateur composite ajoute ce taux de scolarisation à 17 ans dans l'enseignement professionnel de second cycle à 39 fois l'indicatrice de tronc commun non sélectif, de façon à accorder un poids comparable aux deux caractéristiques. En comparant entre eux les indicateurs composites des 30 pays à ceux d'échec scolaire, les corrélations statistiques atteignent 0,77 (réussite du secondaire) et - 0,78 (sortie précoce).

La même comparaison effectuée deux ans plus tôt, à partir des enquêtes sur les forces de travail de 2004 et des données scolaires de 2002-2003 fournit des résultats quasiment identiques.

...ou sous forme de typologie

Pour synthétiser, les pays sont regroupés en fonction du développement de leur enseignement professionnel à 17 ans et de l'existence ou non d'un tronc commun non sélectif. Les meilleures performances sont attendues dans le groupe de pays représenté en haut (tronc commun) et à gauche (enseignement professionnel développé) du *graphique 1*. Des performances médiocres sont attendues dans celui figurant en bas (discontinuité primaire/collège ou sélectivité) et à droite (peu d'enseignement professionnel) de ce graphique et des scores médians sur la diagonale. Ces deux facteurs permettent de « typer » la plupart des pays en fonction de leur proportion de sorties précoces. Pour autant, ils expliquent mal la position de plusieurs pays tels la Lituanie, l'Irlande, Chypre, l'Estonie ou la Hongrie, où des proportions

Graphique 1 – Sorties précoces (en %)



particulièrement fortes des jeunes bénéficient d'études générales ou préprofessionnelles.

HÉRITAGE CULTUREL OU PROMOTION PAR L'ÉDUCATION...

Est-ce qu'à efficacité comparable et, donc, proportions voisines de sorties précoces, ces systèmes d'enseignement offrent les mêmes possibilités de promotion sociale ?

Niveau d'études des parents

Deux groupes séparés émergent, en distinguant, en fonction du niveau d'études de leurs parents, les jeunes des quinze pays étudiés par le RCRPP

et l'OCDE [1]. Lorsque leurs parents ont réussi un second cycle du secondaire, les jeunes ont des risques de sortie précoce faibles et assez homogènes, contenus entre 2 % (Slovaquie) et 12 % (Pays-Bas). Au contraire, lorsque leurs parents sont peu instruits, les risques de sortie précoce des jeunes sont élevés et l'éventail est large. Les risques s'échelonnent alors entre 17 % (Autriche) et 50 % (Portugal) (tableau 2). Cette partie de l'étude porte sur les seuls jeunes vivant chez leurs parents (2002).

Les différences entre catégories sont plutôt plus faibles dans les pays de la Communauté dont les données sur les cohortes de sortants ont été diffusées [7]. En Finlande et Slovaquie, les jeunes dont les parents sont peu instruits présentent des risques de sortie précoce modérés et assez pro-

ches des autres. En Italie, la fréquence de sortie précoce semble « moins faible » lorsqu'un parent a eu accès au terme de l'enseignement secondaire et donc plus proche de celle des moins instruits¹².

Ainsi, le niveau d'études des parents paraît particulièrement discriminant en République Tchèque, Slovaquie, Hongrie, Roumanie et au Portugal, et très influent au Luxembourg, en Belgique en Espagne. Cet héritage culturel semble, par contre, moins déterminant en Finlande, Suède

NOTE

12. Le niveau d'instruction des parents n'était pas défini dans plus de 10 % des cas en Italie (YALLE). En Italie, Espagne et Grèce, le niveau d'instruction de chaque parent a été recueilli par le module *ad hoc* communautaire.

Tableau 2 – Risques de sortie précoce selon le niveau d'instruction des parents

Population	Jeunes sortis de formation au cours des années 90			Jeunes de 20-24 ans en 2002 vivant avec leurs parents			
	Faible niveau d'instruction (CITE 0-2)	Secondaire ou supérieur réussi (CITE 3-6)	Surcroît de risque d'être sortants précoces quand les parents ont un faible niveau d'instruction	Jeunes vivant chez leurs parents (%)	Faible niveau d'instruction (CITE 0-2)	Secondaire ou supérieur réussi (CITE 3-6)	Surcroît de risque d'être sortants précoces quand les parents ont un faible niveau d'instruction
	% de sortants précoces	% de sortants précoces	% de sortants précoces		% de sortants précoces	% de sortants précoces	
Allemagne				53			
Autriche	24	12	2	67	17	6	3
Belgique	26	8	4	67	22	6	5
Espagne	40	16	4	87			
Finlande	13	12	1				
France	26	14	2	53	24	9	3
Grèce	20	7	3	73	28	6	6
Hongrie	33	8	6	72	31	5	9
Italie	38	18	3	88	34	7	7
Luxembourg				70	23	4	7
Pays-Bas				56	26	12	2
Pologne				76	21	5	5
Portugal				78	50	9	11
Rép. tchèque					23	4	8
Roumanie	47	13	6				
Royaume-Uni				46			
Slovénie	10	6	2				
Slovaquie	14	2	9		24	2	13
Suède	18	11	2				
Suisse				76	20	4	6

Source : les données sur les jeunes sortis de formation au cours des années 90 viennent des questions particulières du module transition des enquêtes force de travail 2000, Eurostat [7] ; celles sur les jeunes de 20-24 ans vivant avec leurs parents viennent des enquêtes sur les forces de travail de 2002 (étude «YALLE»), OCDE et RCRPP [1].

Lecture – En France, en 2000, parmi les jeunes qui ont interrompu les études au cours des années 90, 26 % de ceux dont les parents avaient au mieux un brevet (CITE 0-2) possédaient eux aussi ce faible niveau d'étude, contre 14 % des jeunes dont les parents avaient un niveau d'instruction plus élevé (CITE 3-6) ; le surcroît de risque* (odd ratio) des premiers était de 2 (cf. index). Les mêmes risques sont un peu plus contrastés en considérant les jeunes de 20 à 24 ans qui vivent chez leurs parents en 2002 (surcroît de 3). Dans les deux cas, le niveau d'instruction le plus élevé des parents est pris en compte, en principe.

et Slovaquie, et, dans une moindre mesure, en Autriche, France et Pays-Bas. Mesurées par les *surcroûts de risques**, les inégalités de sortie précoce des jeunes en fonction du niveau d'instruction de leurs parents vont plus que du simple au triple.

...et ouverture aux migrants

Ce paragraphe porte sur l'année 2004. Les jeunes de nationalité étrangère ont un niveau d'études très inférieur aux « nationaux » à Chypre, en Estonie et au Luxembourg, où ils représentent une proportion importante des jeunes âgés de 20 à 24 ans, ainsi qu'en Grèce, France et République Tchèque, où ils représentent une

faible, ou très faible, proportion des jeunes. À l'opposé, les jeunes étrangers ont un niveau d'étude supérieur aux nationaux en Pologne, Irlande, Portugal et Royaume-Uni [10].

Les difficultés particulières des jeunes de nationalité étrangère pourraient peser de près de 10 points dans les indicateurs du Luxembourg, 3 à 4 points à Chypre, en Estonie et Allemagne, 2 points en Autriche et en Grèce, 1 point en France, Belgique, Pays-Bas, si elles étaient confirmées. Elles n'auraient au contraire aucun impact au Portugal, en Espagne, Pologne, Irlande et Royaume-Uni. Nos réserves tiennent aux ambiguïtés de ces indicateurs. Ceux-ci portent sur deux populations différentes.

La première est celle des jeunes arrivés depuis peu sur le territoire pour compléter leurs études ou travailler. La seconde est la population des enfants migrants qui ont été scolarisés dans le pays, dont on cherche à apprécier l'intégration. Cependant, les résultats en littéracie très inférieurs à ceux des jeunes natifs du pays, obtenus par les adolescents de 15 ans nés à l'étranger, en Belgique, Allemagne, France, Autriche, au Luxembourg et Suède tendent à y confirmer des difficultés d'intégration, qui apparaissent, de ce point de vue, plus limitées aux Pays-Bas, au Danemark ainsi qu'en Grèce [10]. ■

Index méthodologique

Classification internationale type de l'éducation (CITE – anglais ISCED) : accord entre pays contracté sous l'égide de l'UNESCO [5] visant à produire des statistiques sur les effectifs et les ressources de l'éducation et de la formation comparables dans les très divers systèmes d'enseignement. Son unité est le programme d'enseignement ou de formation. Les niveaux de la classification sont des cycles d'enseignement, définis par leurs contenus et des critères précis de classement, tels que les conditions d'admission, la durée du parcours théorique depuis le début de la scolarité obligatoire, la spécialisation et la qualification des enseignants.

Les formations professionnelles organisées et conduisant à un diplôme (par l'apprentissage notamment) sont prises en compte au même titre que les enseignements généraux par la CITE 1997 (voir, pour plus de précision sur le champ : « taux d'inscription »).

Classification des niveaux de formation : cette classification, élaborée en 1967 et 1969, est utilisée en France par l'administration et les partenaires sociaux pour la gestion des enseignements et des diplômes. Les niveaux d'instruction secondaires sont définis par l'année d'études accomplie (non par le diplôme obtenu).

Diplômes, titres et certificats : les modalités de contrôle des connaissances et les propriétés juridiques des diplômes, titres et certificats peuvent différer dans la Communauté.

Enquête européenne sur les forces de travail : enquêtes nationales auprès des ménages, centrées sur l'emploi, comportant des questions et classifications comparables. Ces enquêtes sont communiquées à la Commission (Eurostat) par les différents États-membres qui les réalisent (l'INSEE en France).

Ménage : population d'un même logement (souvent une « famille »).

Mauvais lecteurs : jeunes sachant au mieux repérer une information explicitement mentionnée dans un texte, identifier le thème principal d'un texte familier et le mettre en relation simple avec le quotidien (niveaux 0 et 1, c'est-à-dire moins de 407 points, du Programme pour l'évaluation internationale des élèves).

Niveau CITE 3, niveau secondaire « second cycle » (ou post-obligatoire) : programmes d'enseignement commençant normalement à la fin de la scolarisation obligatoire ; enseignements et enseignants souvent plus spécialisés qu'au niveau précédent (premier cycle). Habituellement accessible après neuf ans d'études à temps plein depuis le début de l'enseignement obligatoire, à 15 ou 16 ans [5]. Comprend des formations professionnelles par l'apprentissage, pour les jeunes comme leurs aînés.

Pour mesurer le niveau d'études des personnes au moyen des enquêtes sur les forces de travail, le niveau d'instruction minimal (ou « seuil de qualification ») est le niveau 3 « suffisamment long » ou « non-court » de la CITE. Pour la communauté, un **niveau 3 « non-court »** sanctionne un enseignement secondaire de second cycle d'une durée à *temps plein** d'au moins deux ans [4]. Actuellement accessible à la fin du premier cycle, le CAP est ainsi un diplôme de second cycle « de plein droit ».

Index méthodologique (suite)

Niveaux de formation VI et Vbis : niveaux les plus faibles de la *classification française des niveaux de formation** cités par les politiques françaises de réduction des sorties précoces ; ils regroupent les interruptions d'études en premier cycle et celles survenant après une seule année de second cycle professionnel. Les jeunes sortis aux niveaux VI et Vbis (6 % des jeunes âgés de 20 à 24 ans) constituent une petite partie de ceux qui ont arrêté leurs études aux niveaux CITE 0-3court (17 % des 20-24 ans) (moyennes 2005, enquêtes Emploi INSEE) [14].

Niveau d'instruction de la population, niveau d'études achevé avec succès ou réussi, réussite (du secondaire) jeunes « qualifié » : évalué, pour les comparaisons entre pays de la Communauté, à partir des niveaux de la *classification CITE**. C'est donc le niveau d'instruction « générale et professionnelle », les formations professionnelles étant classées par la CITE à l'égal des enseignements généraux.

Celui-ci est identifié, *via* les enquêtes sur les forces de travail, à partir du diplôme ou certificat qui sanctionnent le cycle d'enseignement lorsqu'existent des certifications et, à défaut, par la dernière année d'études accomplie [4].

Pour des indicateurs portant sur des générations différentes, qui ont pu connaître des organisations différentes des enseignements, de nombreux pays calculent le niveau d'instruction de leur population en fonction du parcours réel des intéressés (infirmières sans baccalauréat au niveau CITE 3) ; d'autres, dont la France, privilégient les parcours actuels (infirmières au niveau CITE 5), ce qui atténue l'ampleur de l'élévation du niveau de formation des générations.

Professionnel, préprofessionnel : l'enseignement professionnel ou technique est un enseignement principalement destiné à permettre aux participants d'acquérir des compétences pratiques, le savoir-faire et les connaissances qu'ils emploieront dans un métier, une profession ou un ensemble de professions ou de métiers. Les élèves qui ont suivi ces programmes avec succès obtiennent un titre utilisable sur le marché du travail et reconnu par les instances compétentes du pays qui l'a décerné (par exemple ministère de l'Éducation, associations d'employeurs) [5]. Par ailleurs, la proportion de matières professionnelles ou techniques distingue les programmes d'enseignement préprofessionnels (25 % ou plus) et généraux (moins). (L'orientation du programme d'enseignement, ainsi définie, est une dimension complémentaire de classement de la CITE, pour le second degré seulement.)

Qualification : position professionnelle à laquelle contribue un diplôme ou un titre.

Surcroît de risque, rapport de probabilité logistique (« odd ratio ») : mesure des différences entre deux risques (taux) ; proche de 1 lorsque les performances (taux) sont uniformes ; s'écarte de 1 lorsque les taux diffèrent. Permet de comparer la différence entre des paires de taux faibles et élevées, contrairement aux écarts et rapports habituels. Principe du calcul : être ou ne pas être ; celui-ci est décomposé en **note 13**.

Taux de scolarisation (ou d'inscription) par âge, % de scolarisés : rapport, à un âge déterminé, entre le nombre d'inscrits émanant des collectes de données administratives harmonisées auprès des établissements d'enseignement (dite collecte « UOE » pour *Unesco Ocde Eurostat*) et l'effectif d'ensemble de jeunes issu des estimations démographiques. Le constat porte sur les programmes d'enseignement et de formation organisés (programmes, horaires, inscriptions), durant au moins six mois et comptant un minimum de 10 % d'enseignement en classe.

L'âge est mesuré, par les données administratives, le 1^{er} janvier ; ainsi, les jeunes âgés de 17 ans l'année scolaire 2002-2003 sont nés en 1985. L'âge est mesuré, dans les enquêtes sur les forces de travail, au cours de la semaine de référence (pas de différence significative avec la mesure administrative).

Temps plein ou partiel : les élèves et étudiants poursuivant les enseignements et formations au rythme habituel du cycle d'enseignement de leur pays sont classés à temps plein ; ceux possédant des horaires allégés de manière à pouvoir occuper de front un emploi sont classés à temps partiel. Les étudiants des systèmes duals (Allemagne, Autriche, Suisse) et les apprentis sous contrat sont classés à **temps plein**, leur *programme* de formation étant organisé en alternance entre milieu scolaire et entreprise et impliquant des horaires hebdomadaires importants. Ce mode de classement prévaut depuis la mise en œuvre de la CITE 1997 [13].

13. En France, la différence de risques d'« absence d'emploi des parents » entre peu diplômés (Brevet ou aucun diplôme, CITE 0-2) et plus diplômés (CITE 3-6) est mesurée par un « odd ratio » (ou « rapport des côtés ») de 4,2 (parents d'enfants âgés de 10 à 14 ans en 2002). 13 % des parents les moins instruits appartiennent à un ménage dans lequel aucun parent ne travaille (proche d'un ménage sans emploi), pour 3 % des parents mieux formés. Ce rapport de 4,2 signifie que les cas dans lesquels des parents peu instruits appartiennent à un ménage où aucun ne travaille, alors que des parents plus diplômés appartiennent à un ménage où l'un au moins travaille, 13 % x (100 % - 3 %), sont 4,2 fois plus fréquents que la configuration inverse 3 % x (100 - 13 %). L'écart entre les risques individuels de « non emploi » (chômage ou inactivité) entre les mêmes niveaux d'études sont inférieurs, s'élevant à 2,9 (34 % contre 14 %) au sein du même échantillon. Données : enquêtes emploi de mars 2002, échantillon de 17 000 parents « éducatifs » d'enfants âgés de 10 à 14 ans (c'est-à-dire vivant avec l'enfant), les retraités étant classés dans la même catégorie que ceux en emploi (voir **note 2**).

À LIRE

[1] Patrice de Broucker, "From education to work – A difficult transition for young adults with low levels of education", OCDE, Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques (RCRPP, CRPN en anglais), 2005.

L'étude « YALLE » porte sur les sortants précoces de vingt-six pays (20-24 ans) et repose, notamment, sur les enquêtes européennes sur les forces de travail de 2002. Les données sur l'héritage culturel portent sur les jeunes qui vivent chez leurs parents de quinze pays : Autriche, Belgique, France, Grèce, Hongrie, Italie, Luxembourg, Pays-Bas (non cité à cause de non-réponses), Pologne, Portugal, République Tchèque, Slovaquie ainsi que Canada, Suisse et États-Unis. Les autres aspects de l'étude portent également sur l'Allemagne, Australie, Danemark, Espagne, Finlande, Irlande, Islande, Norvège, Royaume-Uni, Suède, Suisse.

<http://www.cprn.org/en/doc.cfm?doc=1252>

[2] « Les objectifs concrets futurs des systèmes d'éducation et de formation », 5980/01, Conseil de l'Union européenne, Bruxelles, 14 février 2001.

http://europa.eu.int/comm/education/policies/2010/doc/rep_fut_obj_fr.pdf

[3] Conclusions du Conseil des 5 et 6 mai 2003 sur les niveaux de référence des performances moyennes européennes en matière d'éducation et de formation, Document 8981/03 du 7 mai 2003, Bruxelles.

http://europa.eu.int/comm/education/policies/2010/doc/after-council-meeting_fr.pdf

[4] Lifelong Learning Education Attainment Level Early School Leavers, Eurostat Metadata in SDDS format : Summary Methodology (last update 05.12.05, last certification 03.09.07), site internet Eurostat.

Voir en particulier « Définitions des indicateurs » dans la première partie consacrée aux Concepts, définitions et classifications.

http://europa.eu.int/estatref/infos/sdds/en/strind/mainind_lfs_base.htm

[5] Classification internationale type de l'éducation, document 29C/20, UNESCO, mars 1997.

http://www.uis.unesco.org/TEMPLATE/pdf/iscled/ISCED_F.pdf

Sur la définition de l'enseignement secondaire de second cycle : voir les paragraphes 62 à 70.

[6] *Eurydice*. Fiches et données détaillées de l' « eurybase » recueillies en grande partie en 2005.

Également :

The Education system in Italy. 2006/07, *Eurydice*, European commission. Voir en particulier sur les frais d'inscription le paragraphe 5.8 (non paginé).

Portugal. Summary sheets on education systems in Europe, *Eurydice*, mars 2004. En particulier le paragraphe sur l'évaluation, la progression et les qualifications (p. 2).

Poland. Summary sheets on education systems in Europe, *Eurydice*, décembre 2004. Voir en particulier sur la non sélectivité de l'examen de fin d'école primaire le paragraphe 'f' page 2.

The Education System in the Netherlands, 2006/07, European commission. Voir en particulier sur les frais d'inscription le paragraphe 5.8 (p. 63).

<http://www.eurydice.org/portal/page/portal/Eurydice/EuryPresentation>

[7] « Origines sociales, niveau d'instruction et conséquences sur le marché du travail, le passage de l'école à la vie professionnelle chez les jeunes européens », Eurostat, *Statistiques en bref*, n° 6, 2003. Les statistiques sont également disponibles sur le site d'Eurostat.

Étude fondée sur un « module » particulier de questions sur le passage à la vie active, posé en complément aux enquêtes sur les forces de travail de 2000 (*module transition 2000*). Les données de 15 pays ont été diffusées (Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Italie, Pays-Bas, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède). Elles portent sur les cohortes qui ont arrêté pour la première fois leurs études de 1990 à 1999 et avaient moins de 35 ans en 2000 (1995 à 1999 seulement dans les pays du Nord). Situer les dates d'interruption d'études et de début d'emploi a posé problème dans de nombreux pays (difficultés à concevoir les périodes de chevauchement entre études et emploi et semble-t-il autour de la définition des études). Par ailleurs, le niveau d'instruction des parents n'est pas disponible au Danemark, Pays-Bas et Portugal.

http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_OFFPUB/KS-NK-03-006/FR/KS-03-006.FR.PDF

[8] *Chiffres-clés de l'éducation en Europe*, Commission européenne 2005

<http://www.eurydice.org/portal/page/portal/Eurydice>

Sur les conditions d'accès à l'enseignement secondaire de premier cycle, voir les pages 282 et 283.

Sur le niveau d'instruction des jeunes des pays baltes, voir page 292.

À LIRE (suite)

[9] Progress towards the Lisbon objectives in education and training. Indicators and benchmarks 2007, SEC(2007) 1284, Bruxelles, 02.10.07.

Sur les proportions d'élèves à besoins spéciaux en classes ou établissements spécifiques, voir la page 17. Faible, cet indicateur est un peu équivoque. Il peut refléter, comme espéré, la qualité de l'intégration des enfants à besoins particuliers. Mais il pourrait aussi refléter le fait que ceux-ci ne sont pas scolarisés.

http://ec.europa.eu/education/policies/2010/progressreport_en.html

[10] Progress towards the Lisbon objectives in education and training. 2005 report, SEC(2005) 419, Bruxelles, 22-3-05.

La réussite du secondaire en fonction de la nationalité est mesurée et réputée significative dans les pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Estonie, France, Grèce, Irlande, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, République Tchèque, Royaume-Uni, Suède. Les scores de littéracie en fonction du pays de naissance sont disponibles dans peu de pays (ceux cités ainsi que les États-Unis).

<http://europa.eu.int/comm/education/policies/2010/doc/progressreport05.pdf>

[11] Annette Walling, *Workless households: results from the spring 2004*, LFS, Office for National Statistics, Labour Market Division, Labour Market trends, November 2004

Taux et répartitions par niveaux d'instructions page 442.

<http://www.statistics.gov.uk/>

[12] Pascale Poulet-Coulibando, « L'environnement social et familial des jeunes non qualifiés », *Éducation et formations* n° 57, ministère de l'Éducation nationale, juillet-septembre 2000.

Cette étude considère des « abandons » définis plus restrictivement que les sorties précoces : les sorties aux *niveaux de formation VI et Vbis**, longtemps ciblées par les politiques scolaires en France.

<http://www.education.gouv.fr/pid317/revue-education-formations.html>

[13] OECD Handbook for Internationally Comparative Education Statistics/ Concepts, Standards, Definitions and Classifications. OCDE, Paris, 2004.

Sur le classement des étudiants à temps plein ou partiel, voir la partie 4.2.9 pages 43 (définitions) et 44 (classement des étudiants du système dual – apprentis sous contrat).

On peut également se reporter au manuel de la collecte des statistiques scolaires (UOE), ronéotypé, partie 4.8.2 et pages 41 et 42 : UOE data collection on education systems. Volume 1. Manual. Concepts, definitions and classifications. UNESCO, OECD, Eurostat. Montréal, Paris, Luxembourg 2006.

[14] *L'état de l'École, 30 indicateurs sur le système éducatif français* n° 17, octobre 2007, MEN-MESR-DEPP.

Voir l'indicateur 10 sur les « Sorties aux faibles niveaux d'études », en particulier le tableau 03 (page 31).

<http://www.education.gouv.fr/pid271/l-etat-de-l-ecole.html>

Tableau 3 – Niveau d’instruction général et professionnel des jeunes et de leurs aînés (2006)

	Niveau d'études faible	Secondaire réussi	Diplômé de l'ens. supérieur	?	Niveau d'études faible	Niveau d'études faible	Niveau d'études faible
Niveau d'instruction	CITE 2-	CITE 3/4	CITE 5+	CITE ?	CITE 2-	CITE 2-	CITE 2-
Âge	25-34 ans	25-34 ans	25-34 ans	25-34 ans	45-54 ans	Femmes 45-54 ans	Hommes 45-54 ans
Enquête	LFS 06	LFS 06	LFS 06	LFS 06	LFS 06	LFS 06	LFS 06
Source	Eurostat	Eurostat	Eurostat	Eurostat	Eurostat	Eurostat	Eurostat
Allemagne	15	63	22	0	16	19	13
Autriche	13	68	19	0	23	30	15
Belgique	18	40	42	0	40	40	40
Bulgarie	20	56	24	0	23	22	24
Chypre	16	39	45	0	37	40	34
Danemark	12	48	41	0	22	24	19
Espagne	34	25	41	0	56	58	55
Estonie	5	57	37	0	0	0	0
Finlande	10	51	38	0	20	17	24
France	18	41	41	0	39	42	36
Grèce	25	49	26	0	47	47	47
Hongrie	14	65	21	0	23	28	17
Irlande	17	38	40	5	41	39	44
Islande*	24	27	23	26	26	29	23
Italie	33	50	17	0	53	54	51
Lettonie	20	57	23	0	11	7	15
Lituanie	14	47	39	0	5	3	7
Luxembourg	22	45	33	0	40	45	35
Malte	56	22	22	0	90	100	80
Norvège	5	55	40	0	14	13	15
Pays-Bas	19	46	34	1	31	35	27
Pologne	8	64	28	0	15	15	14
Portugal	56	24	20	0	80	79	80
République Tchèque	6	79	15	0	11	16	7
Roumanie	21	64	15	0	26	34	19
Royaume-Uni	20	43	36	1	29	35	22
Slovaquie	6	77	17	0	14	18	9
Slovénie	8	64	27	0	23	27	19
Suède	9	51	39	0	18	14	21
Suisse	13	55	32	0	18	23	13
Moyenne UE 27	21	50	29	0	32	35	29
Écart-type relatif	0,50	0,27	0,33		0,52	0,47	0,60

* 2005.

Source : calculs DEPP à partir de statistiques des enquêtes sur les forces de travail d'Eurostat.

Tableau 4 – Taux de scolarisation, en fonction de l'âge (15 à 17 ans) et selon l'orientation de l'enseignement (17 ans) (2000, 2005)

	Scolarisés (%)	Scolarisés (%)	Scolarisés (%)	Scolarisés (%)	Scolarisés 2 nd cycle (%)	Scolarisés 2 nd cycle professionnel	Scolarisés 2 nd cycle général
<i>Niveau d'instruction</i>	Total CITE	Total CITE	Total CITE	Total CITE	CITE 3	CITE 3 orientation pro.	CITE 3 orientation générale
<i>Âge</i>	15 ans	15 ans	16 ans	17 ans	17 ans	17 ans	17 ans
<i>Enquête</i>	UOE 00	UOE 05	UOE 05	UOE 05	UOE 05	UOE 05	UOE 05
<i>Source</i>	Eurostat	Eurostat	Eurostat	Eurostat	Eurostat	OCDE Eu	OCDE Eu
Allemagne	99	99	96	93	74,7	39,4	35,3
Autriche	94	95	92	91	76,4	55,4	16,3
Belgique	100	102	102	100	95,4	57,2	38,2
Bulgarie	88	91	85	81	79,6	43,4	36,2
Chypre	89	97	91	86	78,7	10,6	68,1
Danemark	96	98	93	85	73,8	22,6	51,2
Espagne	98	100	94	83	67,3	16,6	50,7
Estonie	98	99	97	92	84,8	24,8	60,0
Finlande	99	99	96	95	94,3	40,1	54,3
France	98	97	97	91	87,8	53,0	34,9
Grèce	89	96	101	92	75,4	23,6	51,7
Hongrie	92	100	96	92	90,1	13,7	66,6
Irlande	104	105	99	89	75,0	3,4	48,7
Islande	99	100	94	83	83,1	24,3	57,6
Italie	91	94	88	83	82,7	19,8	32,7
Lettonie	96	98	96	94	83,9	29,8	54,1
Lituanie	100	101	100	97	77,9	19,7	58,1
Luxembourg	92	88	82	78	75,0	47,1	28,0
Malte*	102	106	75	73	60,1	25,5	34,6
Norvège	100	99	94	92	92,2	59,3	32,9
Pays-Bas	103	96	96	90	71,7	42,8	29,0
Pologne	96	98	97	95	92,0	36,5	55,5
Portugal	94	92	81	76	67,3	8,1	45,4
Rép. tchèque	100	100	100	97	95,2	76,4	18,7
Roumanie	80	87	84	70	69,9	45,6	24,3
Royaume-Uni	104	101	94	82	79,4	51,1	28,3
Slovaquie	100	99	95	91	89,2	66,0	23,2
Slovénie	100	98	98	94	92,9	57,1	35,7
Suède*	98	99	97	99	96,0	54,5	40,8
Suisse	100	98	92	88	79,1	48,6	30,6
Moyenne UE 27	95	97	91	88	80,7		
Écart-type relatif			0,80	0,58	0,11	0,40	0,30

* UOE 2004 (année scolaire 2003-2004).

Source : calculs DEPP à partir de statistiques scolaires (UOE) d'Eurostat et de l'OCDE.

Dans les pays de la Communauté participant au projet d'indicateur INES de l'OCDE, les taux de scolarisation en second cycle professionnel sont calculés à partir d'effectifs répartis par âge, par niveau d'études et distinguant orientations professionnelles et préprofessionnelles (données diffusées par l'OCDE). Dans les autres pays, les taux de scolarisation à 17 ans sont estimés à partir d'effectifs détaillés par âge et niveau d'enseignement. La répartition entre orientations générale, préprofessionnelle ou professionnelle est supposée peu différer en fonction de l'âge.

Tableau 5 – Critères de faible niveau d'études et indicateurs d'organisation de l'enseignement (2006)

	Nombre de jeunes (milliers)	Critère de réussite du secondaire	Critère de sorties précoces	Peu instruits	Développement de l'ens. et des formations pro.	Tronc commun non sélectif	Indicateur d'organisation de l'enseignement
Niveau d'instruction		CITE 3+	CITE 2-	CITE 2-	CITE 3 orientation pro.		
Âge	20-24 ans	20-24 ans	18-24 ans n'étudiant pas	25-34 ans	17 ans		
Enquête	*	LFS 06	LFS 06	LFS 06	UOE 05		
Source	Eurostat	Eurostat	Eurostat	Eurostat	OCDE Eurostat		
Allemagne	4 854	71,6	13,9	15,2	39,4	0	39
Autriche	529	85,8	9,6	12,7	55,4	0	55
Belgique	637	82,4	12,6	18,4	57,2	0	57
Bulgarie	536	80,5	18,0	20,0	43,4	0	43
Chypre	64	83,7	16,0	16,1	10,6	0	11
Danemark	291	77,4	10,9	11,6	22,6	1	62
Espagne	2 891	61,6	29,9	34,1	16,6	0	17
Estonie	104	82,0	13,2	5,4	24,8	1	64
Finlande	334	84,7	8,3	10,4	40,1	1	79
France	4 073	83,2	12,3	17,7	53,0	0	53
Grèce	732	81,0	15,9	24,7	23,6	0	24
Hongrie	675	82,9	12,4	14,4	13,7	1	53
Irlande	344	85,7	12,3	16,8	3,4	0	3
Islande*	22	49,3	28,1	24,0	24,3	1	63
Italie	3 163	75,5	20,8	32,9	19,8	0	20
Lettonie	179	81,0	19,0	20,4	29,8	1	69
Lituanie	259	88,2	10,3	14,3	19,7	0	20
Luxembourg	28	69,3	17,4	21,8	47,1	0	47
Malte	29	50,4	41,7	56,0	25,5	0	25
Norvège	275	93,3	5,9	5,2	59,3	1	98
Pays-Bas	965	74,7	12,9	18,7	42,8	0	43
Pologne	3 316	91,7	5,6	7,9	36,5	1	75
Portugal	703	49,6	39,2	55,9	8,1	0	8
Rép. tchèque	699	91,8	5,5	5,8	76,4	1	115
Roumanie	1 607	77,2	19,0	21,2	45,6	0	46
Royaume-Uni	3 992	78,8	13,0	20,2	51,1	0	51
Slovaquie	448	91,5	6,4	6,0	66,0	1	105
Slovénie	139	89,4	5,2	8,5	57,1	1	96
Suède	527	86,5	12,0	9,3	54,5	1	93
Suisse*	443	76,0	10,9	12,8	48,6		
Union européenne (UE27)	32 117	77,9	15,2	20,9	**39,6		
Écart-type relatif		0,12	0,49	0,50	0,40	1,92	0,50
Critère de réussite du secondaire (2006)		1,00	-0,89	-0,80	0,54	0,61	0,77
Critère de sorties précoces (2006)		-0,89	1,00	0,94	-0,64	-0,53	-0,78
Peu instruits (2006)		-0,80	0,94	1,00	-0,63	-0,57	-0,81

* Estimations démographiques.

** La moyenne est obtenue en pondérant les taux et estimations par pays par l'effectif des 20-24 ans.

Source : calculs DEPP à partir des statistiques scolaires (UOE) d'Eurostat et de l'OCDE et des critères de référence (disponibles en mai 2008) d'Eurostat.

L'indicateur d'organisation de l'enseignement est la somme de l'indicateur de tronc commun non sélectif multiplié par 39 (moyenne des 30 pays) et de l'indicateur de développement de l'enseignement et des formations professionnelles (à 17 ans).

Tableau 6 – Critères de faible niveau d'études et indicateurs d'organisation de l'enseignement (2004)

	Nombre de jeunes (milliers)	Critère de réussite du secondaire	Critère de sorties précoces	Peu instruits	Développement de l'ens. et des formations pro.	Tronc commun non sélectif	Indicateur d'organisation de l'enseignement
<i>Niveau d'instruction</i>		CITE 3+	CITE 2-	CITE 2-	CITE 3 orientation professionnelle		
<i>Âge</i>	20-24 ans	20-24 ans	18-24 ans n'étudiant pas	25-34 ans	17 ans		
<i>Enquête</i>	*	LFS 04	LFS 04	LFS 04	UOE 03		
<i>Source</i>	Eurostat	Eurostat	Eurostat	Eurostat	Eurostat		
Allemagne	4 841	72,8	12,1	14	40,9	0	41
Autriche	493	85,8	8,7	13	58,9	0	59
Belgique	646	81,8	11,9	20	59,2	0	59
Bulgarie	559	76,1	21,4	22	46,1	0	46
Chypre	57	77,6	20,6	20	10,2	0	10
Danemark	308	76,2	8,5	13	22,8	1	62
Espagne	3 102	61,2	31,7	39	15,7	0	16
Estonie	97	80,3	13,7	11	21,9	1	61
Finlande	327	84,5	8,7	11	39,5	1	78
France	3 899	81,7	13,1	20	53,7	0	54
Grèce	805	83,0	14,9	24	20,4	0	20
Hongrie	748	83,5	12,6	16	15,8	1	55
Irlande	334	85,3	12,9	20	0,0	0	0
Islande	22	51,7	27,4	30	24,6	1	64
Italie	3 293	73,4	22,3	35	19,4	0	19
Lettonie	168	79,5	15,6	18	29,0	1	68
Lituanie	245	85,0	9,5	13	13,4	0	13
Luxembourg	26	72,5	12,7	26	45,7	0	46
Malte	30	51,0	42,0	60	8,1	0	8
Norvège	275	95,1	4,5	6	55,9	1	95
Pays-Bas	973	75,0	14,0	19	37,5	0	38
Pologne	3 197	90,9	5,7	9	50,6	1	90
Portugal	756	49,6	39,4	60	17,2	0	17
Rép. tchèque	774	91,4	6,1	6	75,8	1	115
Roumanie	1 727	75,3	23,6	20	43,1	0	43
Royaume-Uni	3 651	77,0	14,9	23	41,6	0	42
Slovaquie	464	91,7	7,1	6	67,4	1	106
Slovénie	149	90,5	4,2	10	60,2	1	99
Suède	517	86,0	8,6	9	47,2	1	86
Union européenne (UE27)	32 187	77,2	15,9	22,5	38,8		
Écart-type relatif		0,12	0,52	0,52			
Critère de réussite du secondaire (2004)		1,00	-0,88	-0,83	0,65	0,64	0,79
Critère de sorties précoces (2004)		-0,88	1,00	0,93	-0,69	-0,55	-0,76
Peu instruits (2004)		-0,83	0,93	1,00	-0,70	-0,56	-0,78

* Estimations démographiques. ** La moyenne est obtenue en pondérant les taux et estimations par pays par l'effectif des 20-24 ans.

Source : calculs DEPP à partir des statistiques scolaires (UOE) et des critères de référence (disponibles en mai 2008) d'Eurostat.

L'indicateur d'organisation de l'enseignement est la somme de l'indicateur de tronc commun non sélectif multiplié par 39 (moyenne des 30 pays) et de l'indicateur de développement de l'enseignement et des formations professionnelles (à 17 ans).